

ASSEMBLÉE NATIONALE

N° 2025-0050615



PLAN D'ACTION 2005



Contrôle routier Québec



Société de l'assurance
automobile

Québec





PLAN D'ACTION 2005

Contrôle routier Québec

Des exemplaires supplémentaires de ce document sont disponibles à l'adresse suivante:

Vice-présidence au contrôle routier

Service de la planification et du contrôle des ressources

Société de l'assurance automobile du Québec

C.P. 19600

333, boul. Jean-Lesage, S-1-38

Québec (Québec) G1K 8J6

Internet: www.saaq.gouv.qc.ca

Édité par la Direction des communications

Société de l'assurance automobile du Québec

Dépôt légal 2^e trimestre 2005

Dans ce document, le genre masculin désigne aussi bien les femmes que les hommes lorsque le contexte s'y prête.

TABLE DES MATIÈRES

1	• Introduction	5
2	• Contrôle routier Québec	6
	2.1 Profil de l'agence	6
	2.2 Clientèles et partenaires	7
	2.2.1 Clientèles	7
	2.2.2 Partenaires	7
	2.3 Produits et services	7
3	• Plan triennal	8
4	• Plan d'action	10
	4.1 Présentation des orientations et des objectifs	10
	4.2 Facteurs de contingence	13
5	• Mécanisme de suivi des résultats et de reddition de comptes	14
	ANNEXE 1: Lexique	15
	ANNEXE 2: Synthèse des orientations pour 2005	16

INTRODUCTION

...

Depuis sa création en septembre 1999 comme agence rattachée à la Société de l'assurance automobile du Québec, Contrôle routier Québec s'est engagé à produire chaque année un plan d'action et un rapport de gestion. Cinq documents publics permettent aux gestionnaires de l'agence de rendre compte de leur gestion et d'en assurer la transparence, soit la *Convention de performance et d'imputabilité*, le *Plan triennal*, le *Plan d'action*, le *Rapport annuel de gestion* et la *Déclaration de services aux citoyens*.

Cette année est la dernière année de réalisation du *Plan triennal 2003-2005*. Le *Plan d'action 2005* s'inscrit dans la continuité des objectifs établis dans le *Plan triennal*. Afin de concrétiser la planification, les objectifs opérationnels sont précisés pour l'année, ainsi que les actions mises en place pour les atteindre.

À chaque étape de la réalisation du *Plan d'action*, l'agence entend travailler en étroite collaboration avec ses partenaires: le ministère des Transports du Québec (MTQ), Revenu Québec (RQ), la Commission des transports du Québec (CTQ), la Sûreté du Québec (SQ) et les services municipaux de police.

CONTRÔLE ROUTIER QUÉBEC

...

•... 2.1 PROFIL DE L'AGENCE

Contrôle routier Québec est une agence qui fait partie de la Société de l'assurance automobile du Québec (ci-après la Société), elle-même relevant du ministre des Transports du Québec. Sa responsabilité consiste à contrôler le transport routier des personnes et des marchandises au Québec.

Sa mission est de vérifier si les lois et les règlements afférents au transport de personnes et de marchandises sont respectés sur l'ensemble du territoire québécois par les propriétaires et exploitants de véhicules lourds, par leurs conducteurs, par les autres partenaires visés (expéditeurs, courtiers en transport, etc.), ainsi que par les taxis.

L'agence est donc responsable du contrôle de l'application des lois, énumérées ci-dessous, et de leurs règlements.

- le Code de la sécurité routière (L.R.Q. c. C-24.2);
- la Loi sur les transports (L.R.Q. c. T-12);
- la Loi concernant les services de transport par taxi (L.R.Q. c. S-6.01);
- la Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds (L.R.Q. c. P30.3);
- la Loi concernant la taxe sur les carburants (L.R.Q. c. T-1);
- la Loi concernant les transports routiers effectués par des entreprises extra-provinciales [L.R.C. (1985), ch. 29 (3^e suppl.)].

De plus, la Société lui a confié des mandats supplémentaires, dont celui d'assumer la mise en place, le suivi et le contrôle du réseau de mandataires en vérification mécanique contre rémunération, ainsi que celui du Programme d'entretien préventif (PEP).

Contrôle routier Québec assume sa mission en collaboration et en complémentarité avec la Sûreté du Québec et les divers services policiers municipaux.

De telles responsabilités contribuent à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière de contrôle du transport routier:

- améliorer la sécurité des usagers de la route et celle des véhicules de transport de personnes et de marchandises;
- assurer la protection du réseau routier québécois;
- veiller à l'équité concurrentielle entre les propriétaires et exploitants de véhicules lourds.

Dans le but d'améliorer constamment les pratiques de l'agence sur le terrain, un comité consultatif, formé des membres de l'industrie et des principaux acteurs du milieu, formule à son intention des avis en matière de vision, d'orientation, de planification stratégique, d'objectifs et d'indicateurs de performance.

•... 2.2 CLIENTÈLES ET PARTENAIRES

•... 2.2.1 Clientèles

Le mandat de vérifier le respect des normes touchant l'industrie du transport, de même que les mandats confiés par la Société à Contrôle routier Québec, traduisent l'expression de la volonté d'un ensemble de personnes et d'organismes qui motivent, orientent et appuient le gouvernement dans ses actions. Ces personnes et organismes hautement intéressés par les activités de contrôle tirent avantage de l'application des lois et des règlements visant la sécurité du transport des personnes et des marchandises, et constituent une clientèle envers laquelle l'agence se sent également redevable. Ce sont :

- l'industrie du transport, dont les associations;
- les entreprises et les citoyens qui utilisent les services de transport routier;
- les municipalités.

•... 2.2.2 Partenaires

Le gouvernement, par l'entremise de la Société, confie à Contrôle routier Québec des mandats répondant aux besoins de ses partenaires, soit :

- le ministère des Transports du Québec (MTQ);
- Revenu Québec (RQ);
- la Commission des transports du Québec (CTQ);
- la Sûreté du Québec et les services municipaux de police.

L'agence peut aussi compter sur un autre acteur important, soit la Vice-présidence à la sécurité routière de la Société.

•... 2.3 PRODUITS ET SERVICES

Contrôle routier Québec fournit les services décrits ci-dessous. Pour connaître en détail les produits se rapportant à chacun de ces services, le lecteur peut consulter le lexique de l'annexe 1 :

Le **contrôle sur route** consiste à s'assurer que, sur les routes du Québec, les transporteurs routiers respectent les lois et les règlements qui les régissent. Les contrôles sur route sont effectués selon les particularités de chaque région.

Les produits qui se rattachent à ce service sont : le rapport d'intervention, le constat d'infraction, le certificat de vérification mécanique (CVM), le certificat d'immatriculation temporaire, le certificat restreint (taxe sur les carburants) et la conformité du véhicule.

Le **contrôle en entreprise** consiste à faire des inspections dans les entreprises assujetties aux lois et règlements afin de vérifier si elle les respectent et à prendre les mesures appropriées en cas d'infraction. Les inspections sont faites d'après un programme de visites planifiées, et sur la base de critères comme le secteur d'activité, la taille de l'entreprise, les interventions sur route et la délinquance. Des enquêtes peuvent également être faites à la suite de dénonciations.

Un sommaire d'inspection fait foi du contrôle en entreprise. De plus, un rapport d'inspection en entreprise est remis lors d'une visite en entreprise.

Le **contrôle du réseau des mandataires en vérification mécanique** consiste à vérifier la qualité de la prestation des services offerts par les mandataires. Des contrôles permettent également d'évaluer si les véhicules soumis aux mandataires pour inspection sont conformes à la réglementation.

Le certificat de vérification mécanique (CVM) peut être délivré au moment du contrôle du réseau des mandataires en vérification mécanique.

Le **contrôle du Programme d'entretien préventif (PEP)** consiste, dans un premier temps, à délivrer une attestation aux entreprises désirant adhérer au programme et, dans un deuxième temps, à vérifier si elles respectent les normes du programme.

Enfin, l'agence offre les services d'expertise et de transmission d'information qui sont requis par les partenaires.

PLAN TRIENNAL

Contrôle routier Québec poursuit la réalisation de son *Plan triennal 2003-2005*. Les objectifs de ce dernier sont regroupés sous deux grandes orientations: des mesures de contrôle efficaces et une organisation performante et ouverte sur son milieu. Le tableau suivant présente un résumé des orientations stratégiques, des axes d'intervention ainsi que des objectifs qui s'y rattachent. Dans l'optique de sécurité routière, les objectifs du *Plan triennal* s'inscrivent dans la *Planification stratégique* de la Société.

ORIENTATION STRATÉGIQUE: DES MESURES DE CONTRÔLE EFFICACES

AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS STRATÉGIQUES	CIBLES STRATÉGIQUES
Accroître l'efficacité des contrôles	Optimiser la couverture du territoire	Déposer une stratégie de répartition des vérifications de mouvements de transport
	Accentuer le repérage des contrevenants	Maintenir ¹ à 42 % le taux de mouvements de transport non conformes repérés
	Assurer la qualité et la conformité des services rendus par les mandataires	Produire deux rapports par année à compter de 2004
	Améliorer la qualité du contrôle et du suivi du Programme d'entretien préventif	Atteindre 100 % d'entreprises PEP visitées pour un contrôle de la qualité à la suite d'une non-conformité mécanique majeure non fortuite ² sur route

1. La mention attendue apparaissant dans le *Plan triennal 2003-2005* a été remplacée par maintenir puisque, depuis de nombreuses années, le pourcentage de mouvements de transport non conformes repérés est près de 42 %.

2. La mention non fortuite a été ajoutée au libellé de cette cible stratégique du *Plan triennal* pour plus de précision.

ORIENTATION STRATÉGIQUE: **DES MESURES DE CONTRÔLE EFFICACES**

AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS STRATÉGIQUES	CIBLES STRATÉGIQUES
Contribuer aux objectifs communs de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), ainsi qu'à ceux du ministère des Transports du Québec (MTQ), de Revenu Québec et du ministère de l'Environnement du Québec	Contribuer à l'objectif de la SAAQ et du MTQ de réduire de 15 % le nombre de morts et de blessés graves dans les accidents impliquant un véhicule lourd	Réduire à 18 % la non-conformité mécanique majeure des véhicules lourds affectés au transport de marchandises
	Contribuer aux objectifs du MTQ à l'égard de la protection du réseau routier québécois	Mesure du taux de respect des normes sur les charges par les véhicules lourds affectés au transport de marchandises
	Contribuer aux objectifs de Revenu Québec à l'égard du respect de la Loi concernant la taxe sur les carburants	Revoir l'entente avec Revenu Québec
	Convenir avec le ministère de l'Environnement d'un plan d'intervention sur les changements climatiques	Convenir d'un plan d'intervention sur les changements climatiques

ORIENTATION STRATÉGIQUE: **UNE ORGANISATION PERFORMANTE ET OUVERTE SUR SON MILIEU**

AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS STRATÉGIQUES	CIBLES STRATÉGIQUES
Assurer une planification adéquate de la main-d'œuvre	Améliorer le processus de la planification de la main-d'œuvre	Développer des plans de relève et des profils de compétences
Promouvoir la formation	Soutenir les employés dans le développement de leurs connaissances	Élaborer un plan de développement des ressources humaines

PLAN D'ACTION

•... 4.1 PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS ET DES OBJECTIFS

Les objectifs 2005 ont été déterminés en fonction du *Plan triennal 2003-2005*. D'autre part, l'effectif et les ressources financières, matérielles et informationnelles ont été pris en compte pour établir les résultats à atteindre. Ce plan présente donc les objectifs opérationnels et les actions à réaliser.

••• ENJEU

Favoriser la sécurité des usagers par l'amélioration des contrôles sur route et l'application des lois

••• ORIENTATION STRATÉGIQUE

Des mesures de contrôle efficaces

AXE D'INTERVENTION – ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ DES CONTRÔLES

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2003-2005

OPTIMISER LA COUVERTURE DU TERRITOIRE

OBJECTIFS 2005	CIBLES 2005	INDICATEURS
• Élaborer des analyses de problématiques régionales	• Terminer l'analyse des problématiques régionales	• État d'avancement des travaux
• Vérifier des mouvements de transport sur route	• Effectuer 105 000 vérifications de mouvements de transport sur route	• Nombre de vérifications de mouvements de transport sur route

Résultats 2004 : 104 146 mouvements de transport vérifiés

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2003-2005

ACCENTUER LE REPÉRAGE DES CONTREVENANTS

OBJECTIF 2005	CIBLE 2005	INDICATEUR
• Maintenir la détection des entreprises contrevenantes	• Effectuer 400 visites chez des entreprises à risque*	• Nombre de visites chez des entreprises à risque*

* On entend par entreprises à risque toutes celles qui auront reçu une lettre de deuxième niveau au moins une fois durant l'année en vertu de la *Politique des propriétaires et exploitants des véhicules lourds*. Il s'agit d'une lettre transmise par la SAAQ à une personne dont certains aspects du comportement sont considérés comme étant à risque, afin de l'informer et de l'amener à modifier son comportement.

OBJECTIFS 2005	CIBLES 2005	INDICATEURS
Effectuer un minimum de deux visites de contrôle de la qualité par mandat	Vérifier tous les mandats actifs au moins deux fois durant l'année	Pourcentage de mandats actifs détenus par des mandataires accrédités, ayant fait l'objet d'au moins deux contrôles de la qualité durant l'année
Développer un outil d'évaluation de la qualité	Actualiser le document rendant compte du contrôle de qualité des mandataires en vérification mécanique	État d'avancement des travaux

Résultats 2004 : 89 % des mandats actifs vérifiés au moins deux fois durant l'année

OBJECTIF 2005	CIBLE 2005	INDICATEUR
Améliorer le contrôle des entreprises accréditées au Programme d'entretien préventif	Effectuer un contrôle de la qualité chez 100 % des entreprises accréditées PEP dont un véhicule a reçu une non-conformité mécanique majeure non fortuite sur route	Taux d'entreprises PEP visitées pour un contrôle de la qualité à la suite d'une non-conformité mécanique majeure non fortuite sur route

AXE D'INTERVENTION – **APPUYER LES OBJECTIFS DE LA SAAQ, DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, DE REVENU QUÉBEC ET DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC**

OBJECTIFS 2005	CIBLES 2005	INDICATEURS
Effectuer des vérifications mécaniques complètes sur la route	Effectuer 13 500 vérifications mécaniques complètes sur route	Nombre de vérifications mécaniques complètes effectuées sur route
Mesurer le taux de conformité mécanique des véhicules lourds affectés au transport de marchandises	Déposer les résultats d'une enquête sur la conformité mécanique des véhicules lourds affectés au transport de marchandises	État d'avancement de l'enquête sur la conformité mécanique des véhicules lourds affectés au transport de marchandises
Sensibiliser les camionneurs à la fatigue au volant	Effectuer une opération spéciale pour sensibiliser les camionneurs à la fatigue au volant	Réalisation de l'opération spéciale
Favoriser la concertation entre les partenaires	Implanter en 2005 une table de concertation en contrôle routier dans la région des Laurentides	Tenue d'une première rencontre en 2005

Résultats 2004 : 12 905 vérifications mécaniques complètes sur route

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2003-2005
CONVENIR AVEC LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS D'UN PLAN D'INTERVENTION SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

OBJECTIF 2005	CIBLE 2005	INDICATEUR
Conclure une entente avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur un plan d'intervention sur les changements climatiques	Déposer une entente signée avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	État d'avancement des travaux sur l'entente avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2003-2005
CONTRIBUER AUX OBJECTIFS DU MTQ À L'ÉGARD DE LA PROTECTION DU RÉSEAU ROUTIER QUÉBÉCOIS

OBJECTIF 2005	CIBLE 2005	INDICATEUR
Mesurer le respect des normes sur la charge par les véhicules lourds affectés au transport de marchandises	Déposer les résultats d'une enquête sur le respect des normes sur la charge par les véhicules lourds affectés au transport de marchandises	État d'avancement de l'enquête sur le respect des normes sur la charge par les véhicules lourds affectés au transport de marchandises

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2003-2005
CONTRIBUER AUX OBJECTIFS DE REVENU QUÉBEC À L'ÉGARD DU RESPECT DE LA LOI CONCERNANT LA TAXE SUR LES CARBURANTS

OBJECTIF 2005	CIBLE 2005	INDICATEUR
Réaliser la reddition de comptes de nos interventions concernant la taxe sur les carburants	Effectuer la reddition de comptes de nos interventions concernant la taxe sur les carburants	État d'avancement de la reddition de comptes de nos interventions concernant la taxe sur les carburants

• • • ENJEU

*Optimiser l'expertise professionnelle de
Contrôle routier Québec*

• • • ORIENTATION STRATÉGIQUE

Une organisation performante et ouverte sur son milieu

AXE D'INTERVENTION – ASSURER UNE PLANIFICATION ADÉQUATE DE LA MAIN-D'ŒUVRE

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2003-2005

AMÉLIORER LE PROCESSUS DE PLANIFICATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

OBJECTIFS 2005	CIBLES 2005	INDICATEURS
• Développer des profils de compétences	• Élaborer les profils de compétences pour les trois types d'emploi suivants: 1. Contrôleurs routiers – Sergents 2. Contrôleurs routiers en vérification mécanique 3. Contrôleurs routiers en entreprise	• Nombre de types d'emploi dont le profil de compétences a été élaboré
• Planifier la relève du personnel	• Participer au plan de relève des cadres de la Société	• Nombre d'employés ayant accédé à un poste de cadre

AXE D'INTERVENTION – PROMOUVOIR LA FORMATION

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2003-2005

SOUTENIR LES EMPLOYÉS DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LEURS CONNAISSANCES

OBJECTIFS 2005	CIBLES 2005	INDICATEURS
• Développer des cours de formation en ligne	• Élaborer deux cours de formation en ligne	• Nombre de cours de formation en ligne élaborés
• Favoriser le développement de la main-d'œuvre	• Consacrer au moins 4 % de la masse salariale à des dépenses de formation	• Pourcentage de la masse salariale consacrée à des dépenses de formation

Résultats 2004 : 7,3 % de la masse salariale consacrée à la formation

•... 4.2 FACTEURS DE CONTINGENCE

Les objectifs énoncés dans le *Plan d'action 2005* peuvent être influencés par un certain nombre de facteurs hors du contrôle de l'agence, malgré le fait que les cibles pour les indicateurs choisis aient été évaluées rigoureusement. Ces facteurs de contingence sont présentés dans le but d'expliquer des écarts potentiels entre les objectifs et les résultats obtenus en fin d'exercice financier afin d'obtenir une interprétation des résultats au moment de la reddition de comptes. Ces facteurs de contingence sont, notamment:

- la modification de l'environnement législatif et réglementaire encadrant les activités de la Société;
- la négociation des conventions collectives;
- des changements importants affectant l'industrie du camionnage pouvant survenir au cours de l'exercice;
- le renouvellement de l'entente sur le financement avec le ministère des Finances.

MÉCANISME DE SUIVI DES RÉSULTATS ET DE REDDITION DE COMPTES

...

Chaque trimestre, le vice-président au contrôle routier présente au président-directeur général de la Société un état des résultats obtenus au regard des cibles ainsi que de l'utilisation du budget et de l'effectif. Un rapport de gestion couvrant l'ensemble des réalisations du plan d'action et la gestion des ressources est ensuite transmis tous les ans au ministre des Transports du Québec.

Un tableau de bord mensuel contenant les résultats relatifs aux indicateurs de performance ainsi que d'autres résultats donnant une vue d'ensemble de la gestion sont présentés aux gestionnaires de l'agence. Ces derniers peuvent ainsi ajuster leurs actions afin d'atteindre les objectifs fixés dans le plan d'action.

Enfin, le *Plan d'action 2005* est rendu public sur le site Web de la Société.

PRODUITS

DÉFINITIONS

L'**attestation PEP** confirme qu'une entreprise propriétaire de véhicules lourds répond aux normes du Programme d'entretien préventif. L'attestation PEP est délivrée à la suite d'une évaluation effectuée en entreprise par un contrôleur routier en vérification mécanique.

Un **avis de vérification mécanique** rappelle à un propriétaire de véhicule routier qu'il a l'obligation de soumettre son véhicule à la vérification mécanique. La Société envoie un avis tous les six mois (pour les transporteurs de personnes) ou une fois l'an (pour les transporteurs de biens et de marchandises), systématiquement à tout propriétaire. Un avis avec un délai de 48 heures peut cependant être donné par un contrôleur routier à la suite d'un contrôle sur route.

Le **certificat d'immatriculation temporaire** autorise la mise en circulation sur un chemin public d'un véhicule routier pour une période de temps déterminée. Il est habituellement délivré par la Société ou par un de ses mandataires. Les contrôleurs routiers peuvent délivrer un tel certificat au propriétaire d'un véhicule routier immatriculé hors du Québec mais non conforme aux dispositions d'une entente de réciprocité entre le Québec et un autre gouvernement.

Le **certificat de vérification mécanique (CVM)** est rédigé par le contrôleur routier ou le contrôleur routier en vérification mécanique lorsqu'il constate, à l'occasion d'une vérification sur route, des défauts majeurs ou mineurs qui découlent du Règlement sur la vérification mécanique. Les CVM sont également délivrés par des mandataires de la Société à la suite d'une vérification mécanique visée par le programme de vérification mécanique périodique.

Le **certificat restreint (taxe sur les carburants)** est délivré par les contrôleurs routiers à une personne effectuant un déplacement interprovincial ou international de personnes ou de marchandises sans détenir un permis IFTA ou un certificat de voyage occasionnel selon la Loi concernant la taxe sur les carburants.

Un **constat d'infraction** est remis en main propre par les contrôleurs routiers à un contrevenant ou à son représentant pour lui signifier que des infractions ont été constatées et que des poursuites seront intentées. Des infractions peuvent se rapporter au Code de la sécurité routière, à la Loi sur les transports, à la Loi concernant la taxe sur les carburants, à la Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds et à la Loi concernant les services de transport par taxi.

Le **rapport d'infraction général** est rédigé et transmis au ministère concerné (ministère de la Justice, ministère des Transports ou Revenu Québec) pour qu'il intente des poursuites contre un contrevenant. Ce type de rapport est produit systématiquement par les contrôleurs routiers en entreprise lorsqu'ils détectent une infraction et, à l'occasion, par les contrôleurs routiers lorsque aucun constat d'infraction ne peut être remis immédiatement au défendeur ou à son représentant lors de la constatation de l'infraction.

Un **sommaire d'inspection** est rédigé et transmis au ministère concerné (ministère de la Justice ou ministère des Transports) par les contrôleurs routiers en entreprise, à la suite d'une inspection effectuée en entreprise. Le déroulement de l'inspection, les résultats de l'inspection, des infractions et les recommandations sont consignés au sommaire d'inspection et sont joints au rapport d'infraction général. S'il n'y a aucune infraction, le sommaire est conservé au service de contrôle routier.

AUTRES DÉFINITIONS

La **conformité du véhicule** regroupe l'ensemble des mesures prises au cours des contrôles sur route pour s'assurer que le mouvement de transport peut se poursuivre dans le respect des lois et des règlements.

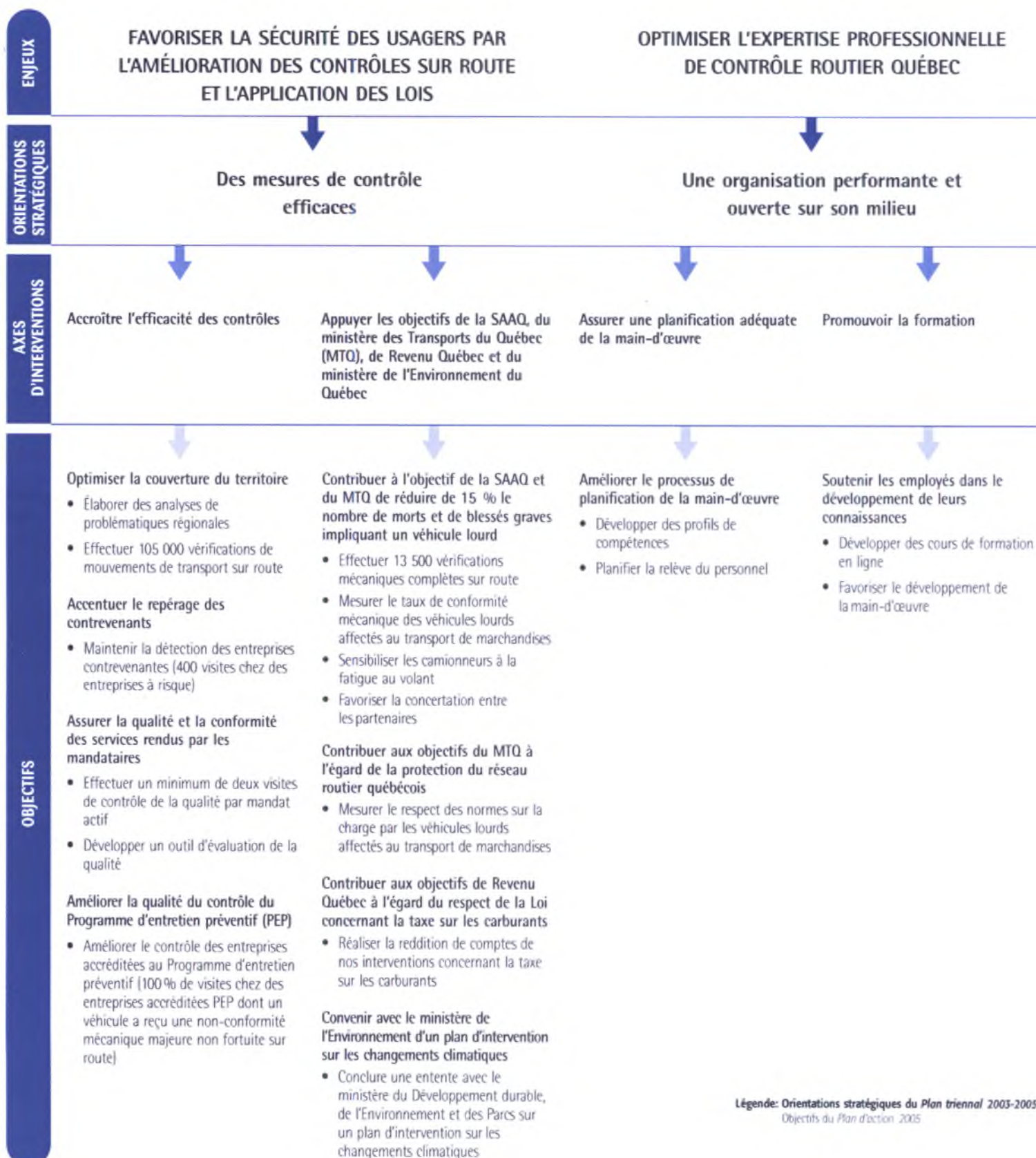
Les **mandataires** en vérification mécanique sont accrédités par la Société pour effectuer, contre rémunération, la vérification mécanique des véhicules visés par un programme de vérification mécanique périodique et pour confirmer la conformité d'un véhicule à la suite de la délivrance d'un certificat en vérification mécanique comportant une défectuosité mineure ou majeure.

Un **mandat** est un contrat passé entre la Société et un mandataire. Il existe deux types de contrats: lourd et léger. Un contrat peut être agrémenté d'une ou de plusieurs annexes permettant d'exploiter une unité mobile ou d'effectuer l'expertise technique pour le compte de la Société.

Un **mouvement de transport** se définit comme le déplacement d'un véhicule transportant des biens ou des personnes entre son point de départ et sa destination.

Le **transport de personnes** inclut le transport par autobus ou minibus ainsi que le transport par taxi ou par limousine.

Le **transport de biens** fait référence à tout type de transport de biens ou de marchandises par camion.



Légende: Orientations stratégiques du Plan triennal 2003-2005
Objectifs du Plan d'action 2005

